



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24/06/2026

DELIBERATION N°2026_071

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 24

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Aurélie PATOUX_ Fabrice GILSON_ Valérie MADALA_ Annie HYVERT_ Philippe CHASSOT_ Marie-Agnès QUINTERO_ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN_ François DRICOURT_ Alexandre DESCOMBES_ Sarah BERNDT_ François VECKRINGER_ Elena BRAJEUX-GELI_ Hugo SERVANT

Pouvoirs :

Corinne ANSELMETTI donne pouvoir à Marie-Agnès QUINTERO
Nathalie CORVAÏA donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN
Frédéric MEGEVAND donne pouvoir à Christian DUTOIT
Frédéric PEREZ donne pouvoir à Alexandre DESCOMBES
Danielle THÉVENOZ donne pouvoir à Philippe CHASSOT
William PICOUX donne pouvoir à Elena BRAJEUX-GELI
Dalilha ROCHON donne pouvoir à Monique MÜHLEMANN

Excusés : Corinne ANSELMETTI _ Nathalie CORVAÏA _ Frédéric MEGEVAND _ Frédéric PEREZ
Danielle THÉVENOZ Chantal CHAPPUIS_ Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS



DELIBERATION N°2026_071 : Garantie d'emprunt pour CDC Habitat opération VILLA ARTEMIS (ANNEXES 4, 5, 6)

Rapporteur : Bénédicte GEORGE

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 177097 en annexe signé entre : CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération VILLA ARTEMIS - Parc social public, Acquisition en VEFA de 32 logements situés 431 route d'Annemasse 74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE.

Le Conseil Municipal devra délibérer afin d'autoriser Mme Le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du département. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 432 297,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 177097 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 716 148,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Mme Le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du département,
- D'ACCORDER une garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 432 297,00 euros soit 1 716 148,50 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
22	02	00

Contre Corinne ANSELMETTI, Hugo SERVANT

- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à une demande de subvention auprès du département,
- **ACCORDE** une garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 432 297,00 euros soit 1 716 148,50 euros

Fait et délibéré**Les jour, mois et an susvisés**

Le secrétaire de séance,
Aurélie PATOUX



Le Maire,
Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

